

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230220

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.
16 février 2023	
Date d'affichage	
16 février 2023	

Étaient excusés :

Nombre de conseillers	M. CHABILLANT Jean-Luc donne pourvoir à PLUT Jean-Claude
En exercice : 42	M. CHERON Michel
Présents : 30	M. FOUCAULT Yves
Votants : 37	M. GAUTHIER Renaud
	M. MARIAIS Jean-Pierre donne pourvoir à LACOCHE Jacques
	M. MARTEL Jean-Pierre donne pourvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin
	M. MASSE Nicolas donne pourvoir à BRIGANT Nicole
	M. NICOLAÏ Christophe donne pourvoir à LEBERT Philippe
	Mme MENU Catherine donne pourvoir à MERCIER Marc
	Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry
	Mme PRIEUR Sergine
	Mme RENARD Candy
	Mme STERBA Éléonora donne pourvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :	BUDGET 2023
	TIERS-LIEU ST CALAIS – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°20220218 du 24 février 2022, ouvrant l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais,

Monsieur le Président rappelle que la délibération de gestion du projet en autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) prévoyait un programme à hauteur de 1 280 000 €, sur 2 ans (de 2022 à 2023).

Monsieur le Président indique, que suite aux études de maîtrise d'œuvre réalisées en 2022, il convient de modifier la durée et les crédits de paiement annuels.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De modifier la durée de l'autorisation de programme pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais,
- De modifier les crédits de paiement comme suit :

numéro de l'Autorisation de programme	Libellé	Montant total du projet	Crédits de paiement			
			2022	2023	2024	2025
2022-2	Construction d'un Tiers Lieu Saint Calais	1 280 000 €	28 241,54 €	40 000,00 €	1 200 000,00 €	11 758,46 €

pour rappel, AP/CP du 24/02/2022 1 280 000 € 633 700 € 646 300 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 36 voix POUR, 1 abstention, à la majorité :

- **MODIFIE** la durée de l'autorisation de programme pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais,
- **MODIFIE** les crédits de paiement exposés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président,

Michel LEROY

*COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS*